



**SYNDICAT CGT DES  
RETRAITÉS MULTIPRO  
DE CHAUMONT**

Maison des syndicats  
24 avenue du général Leclerc  
52000 Chaumont  
Tél P : 06 79 61 00 78  
[secretariat@cgtretraites-chaumont.fr](mailto:secretariat@cgtretraites-chaumont.fr)  
<http://cgtretraites-chaumont.fr>

Chaumont, le 13 décembre 2019

**Madame le Préfet de la Haute-Marne**

*Objet : Zones de non-traitement*

Dans le JHM du vendredi 6 décembre, quelques lignes brèves dans la page sur le monde rural ont retenu notre attention et nous ont fortement interpellés. Citation : « *La Chambre d'agriculture signe, actuellement, des chartes de voisinage avec les intercommunalités pour régler le problème des zones de non-traitement. Elles sont fixées à zéro mètre, en bonne entente, loin des 150 m évoqués ici et là. Le Conseil départemental et l'association des maires en sont partie prenante.* »

Une zone de non-traitement à zéro mètre, cela signifie en clair qu'elle n'existe pas et que les pesticides pourront être répandus dans les champs au ras des habitations !

Est-ce que les instances citées, Conseil départemental, association des maires, intercommunalités ont conscience d'être en train de jouer avec la santé de la population rurale ?

Alors, on réglemente l'usage domestique des pesticides, on interdit aux communes les désherbants chimiques et, dans le même temps, on signe des chartes de « bon » voisinage avec des traitements phytosanitaires qui pollueront notre cadre de vie. C'est inacceptable ! Quel maire, quel conseiller départemental est assez inconscient pour signer une telle charte.

Le gouvernement prévoit dès janvier 2020 une distance minimale de non-traitement à 5 et 10 considérée comme insuffisante par les ONG et pourtant on veut ici passer outre. Ainsi se vérifie, une fois de plus, que le lobbying des laboratoires chimiques fonctionne parfaitement. La France va continuer à caracoler en tête des pays les plus consommateurs de pesticides : deuxième en Europe, derrière l'Espagne, et quatrième au monde. Nous pensons qu'il vous appartient, en qualité de représentante de l'Etat, de rappeler aux maires que la pulvérisation des pesticides est strictement réglementée. Et, bien que cette réglementation, selon nous, doit être améliorée, elle existe. Il faut donc commencer par la respecter. Il s'agit d'un problème de santé qui concerne chacun d'entre nous.

Je vous demande de bien vouloir intervenir pour que les maires du département ne signent pas ces chartes de voisinage qui auront de graves conséquences sur **la santé de leurs concitoyens.**

Je vous prie d'agréer madame le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées

Pour le syndicat CGT des retraités de Chaumont

Richard Vaillant